

Le parrainage civil

Le parrainage civil, appelé aussi baptême civil ou républicain, est un acte laïc et symbolique qui permet de désigner, hors du cadre religieux, un ou plusieurs parrain(s) et marraine(s) à son enfant.

Le baptême civil n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre purement privé.

Comment en bénéficier ?

Le dossier est à retirer au guichet et la réservation de la date peut se faire directement au service état-civil.

les parents peuvent aussi désigner un parrain et/ou marraine comme tuteurs par testament ou par déclaration devant notaire.

Service État-civil - Cimetière

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

[03 20 12 79 77](tel:0320127977)

Du lundi au vendredi : 8h15-12h00 et 13h30-17h15, le samedi matin de 8h30 à 12h00 pour l'état civil.

ATTENTION :

Fermeture estivale des permanences du samedi 17 juillet 2021 au 21 août 2021 inclus. Réouverture le samedi 28 août 2021 dès 08h30.

service-etatcivil@ville-lamadeleine.fr